



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
 ▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
 ▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 octobre 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque à Champigné sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire. Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi à **20h04**.

1. Quorum

Etaient :

Présent(s)	P	Absent(s)	A	Absent(s) excusé(s)	AE
------------	---	-----------	---	---------------------	----

1	LEZE	Maryline	P	16	CHIRON	Jacky	P	30	BERTIN	Jérémy	A
2	DESNÖES	Estelle	P	17	BOULEAU	Pascal	P	31	GUIHENNEUC	Marianne	AE
3	POMMOT	Michel	P	18	LETHIELLEUX	Jean-Michel	AE	32	FOUIN	Marion	P
4	LANGLAIS	Véronique	P	19	BERNIER	Catherine	P	33	RABOUAN	Justine	A
5	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	20	PERTUISEL	Roselyne	AE	34	RICHARD	Maud	AE
6	SANTENAC	Rachel	P	21	PREZELIN	Éric	P	35	KLEIN	Bernadette	P
7	THEPAUT	Michel	P	22	MARTIN	Alain	AE	36	BOURRIER	Alain	P
8	BURON	Christelle	P	23	CHABIN	Nathalie	P	37	CHATILLON	Jean-Yves	AE
9	ERMINE	Benoît	AE	24	BRICHET	Stéphane	P	38	LEOST	Marie-Hélène	AE
10	FRANCOIS	Marie-Jeanne	AE	25	RIVENEAU	Annie	P	39	FLAMENT	Sophie	A
11	MASSEROT	Christian	P	26	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	P	40	GUILLOT	Jean-François	A
12	BOUDET	Marie-Christine	P	27	JAMIN	Grégoire	P	41	BODIN	Freddy	P
13	FOUIN	Dominique	P	28	PAULY-MOREAU	Noémie	A	42	GUERIN	Aurélie	P
14	NOILOU	Jean-Claude	P	29	MASSE	Stéphane	AE	43	BESSON	Bernard	A
15	LAURIOU	Jean-Yves	P								

Pouvoirs :

1	Madame Marie-Jeanne FRANCOIS	Donne pouvoir à	Madame Estelle DESNÖES
2	Monsieur Alain MARTIN	Donne pouvoir à	Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT
3	Madame Roselyne PERTUISEL	Donne pouvoir à	Monsieur Jean-Yves LAURIOU
4	Madame Marianne GUIHENNEUC	Donne pouvoir à	Madame Marie-Christine BOUDET
5	Madame Maud RICHARD	Donne pouvoir à	Madame Annie RIVENEAU
6	Monsieur Stéphane MASSE	Donne pouvoir à	Madame Christelle BURON
7	Monsieur Jean-Yves LETHIELLEUX	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC

Secrétaire de séance : Grégoire JAMIN

A l'ouverture de séance, 20h12 :

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoir	7
Quorum	22

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Grégoire JAMIN, conseiller municipal de la commune déléguée de Querré, est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 septembre 2021

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	1	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	33	Dont pouvoir(s)	7

3. Information

Intervention en début de séance du Lieutenant Jérôme COUPEAU, chef de centre au centre de secours de Champigné, et du Lieutenant Mikaël CLOAREC, chef de centre au centre de secours de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Intervention débutée à 20h12 - Fin de l'intervention à 20h37.

Séance débutée à 20h41.

4. Ordre du jour

1. Versement de fonds de concours SIEML- dépannage éclairage public
2. SIEML- Enfouissement des réseaux aériens- chemins de Ronde/du Pin à BRISSARTHE
3. Lancement de la procédure d'aliénation des chemins ruraux
4. Déclassement de parcelles du domaine public
5. Cession parcelle 080 A 850 sis 8, impasse du 8 mai à Châteauneuf-sur-Sarthe
6. Modification temps de travail-suppression de postes-validation Tableau des effectifs
7. Journée de Solidarité

Cadre de vie – Aménagement du territoire

1. Versement de fond de concours SIEML -dépannage éclairage public

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le SIEML a effectué des dépannages sur le réseau d'éclairage public de la collectivité, durant la période courant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 7 199, 47 euros TTC. La commune des HAUTS-D'ANJOU étant tenue de verser 75% du montant depuis la réforme du 17 décembre 2019 du règlement financier consolidé du SIEML, la commune devra verser un fond de concours de 5 399, 63 euros TTC.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

2. SIEML- Enfouissement des réseaux aériens – chemins de Ronde/ du Pin à BRISSARTHE

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Dans le cadre de la sécurisation et d'effacement de certaines lignes des réseaux télécoms, le SIEML va procéder à l'enfouissement du réseau télécom sur le secteur chemin de la Ronde et chemin du Pin, à BRISSARTHE.

La commune LES HAUTS-D'ANJOU est tenue de financer en partie les travaux, pour un montant total estimé de 64 759, 5 euros TTC.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

3.	Lancement de la procédure d'aliénation des chemins ruraux
-----------	--

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Par délibération N°20201020-13 en date du 20 octobre 2020, la commune Les Hauts-d'Anjou a identifié 5 chemins ruraux dont l'acquisition a été sollicitée par des riverains, notamment :

- chemin de la pierre blanche, Sœurdres
- chemin de Sœurdres à Coulongé, Sœurdres
- chemin rural de la malpalu, Sœurdres et Marigné
- chemin rural des vallées de la pâture, Marigné
- chemin rural du Bignon, Marigné

Ces chemins n'étant plus à l'usage du public, leur tracé ayant disparu ou la liaison qu'ils assuraient n'ayant plus d'utilité (ne menant nulle part), il est préférable de céder l'intégralité de ces chemins. De fait, une procédure d'aliénation des chemins ruraux doit être engagée.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

4.	Déclassement parcelles du domaine public
-----------	---

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Premièrement, dans le cadre de la cession de la parcelle 080 A 850, à Châteauneuf, appartenant au domaine public, il est nécessaire de procéder au déclassement de cette parcelle.

Cette emprise de 91 m² doit être vendue, par accord entre les parties, aux époux Lemonnier pour un montant de 15 € HT / m².

Deuxièmement, dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne école de musique (parcelle 080 AH 840 située 54 Rue Nationale à Châteauneuf-sur-Sarthe, d'une superficie de 1 415 m²), et de sa cession par la commune, ledit bâtiment étant considéré comme du domaine public ; il doit faire l'objet d'un déclassement avant d'être cédé à Maine-et-Loire Habitat.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

5.	Cession parcelle 080 A 850 sis 8, impasse du 8 mai à Châteauneuf-sur-Sarthe
-----------	--

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Les époux LEMONNIER souhaite acquérir une partie du domaine public sis 8, impasse du 8 mai à Châteauneuf-sur-Sarthe, devant le domicile familial. Il s'agit d'un espace vert de 91 m² appartenant à la commune, que la famille LEMONNIER souhaite acquérir afin de créer du stationnement supplémentaire et de désencombrer l'impasse de leurs véhicules.

Madame LEMONNIER a recueilli l'avis favorable du voisinage et de Monsieur le maire délégué.

Dans l'attente de la signature de l'acte authentique qui a été reçu par l'office notarial NOT@CONSEIL de Châteauneuf-sur-Sarthe, les acquéreurs souhaitent bénéficier d'une convention d'occupation créatrice de droits réels, afin de pouvoir débiter les travaux de clôture.

La commission « Aménagement – cadre de vie » après consultation des élus de Châteauneuf-sur-Sarthe, propose un prix de vente à 15 € HT / m², soit 1365 € HT, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur. Le prix a été accepté par les époux Lemonnier et n'a pas entraîné d'observation de la part des services des domaines (avis en date du 23 septembre 2021).

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

Ressources et Moyens

Commission : Ressources Humaines

6.	Modification temps de travail- suppression de postes – validation Tableau des effectifs
-----------	--

Rapporteur : Christelle BURON

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

MODIFICATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL SUPÉRIEURES A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL INITIAL**- Diminution du temps de travail d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe :**

Suppression, à compter du 01/11/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (20,80 heures hebdomadaires) d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe :

Suppression, à compter du 01/11/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (26 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Diminution du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique :

Suppression, à compter du 01/11/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (9.27 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

Création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (7.84 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique :

Suppression, à compter du 01/11/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (9.80 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

Création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (14.36 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

- Augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint technique :

Suppression, à compter du 01/11/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (10.98 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

Création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (12.97 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

SUPPRESSIONS DE POSTES :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif (25,50/35èmes) au 01/11/2021 :

L'agent d'accueil de Châteauneuf-sur-Sarthe a été recruté sur un poste à temps plein qui était vacant au tableau des effectifs. Le poste à 25,50/35èmes peut donc être supprimé.

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (29/35èmes) au 01/11/2021 :

Poste vacant depuis le 01/09/2021, suite au recrutement de l'agent sur un autre grade (adjoint d'animation).

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (35/35èmes) au 01/11/2021 :

Poste vacant en raison du départ de l'agent le 01/09/2021 vers la fonction publique hospitalière (intégration directe).

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (26/35èmes) au 01/11/2021 :

Poste vacant en raison du départ à la retraite de l'agent le 01/01/2021.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique (6,89/35èmes) au 01/11/2021 :

Poste vacant en raison de la démission de l'agent le 01/07/2021. Les missions effectuées par cet agent n'ont pas été reconduites (gardiennage salles de Châteauneuf/Sarthe).

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

7.	Journée de Solidarité
-----------	------------------------------

Rapporteur : Christelle BURON

Il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité concernant l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision a été soumise à l'avis préalable du Comité technique, qui s'est prononcé en faveur de cette mesure. Cette journée aura lieu chaque lundi de Pentecôte, à compter de l'année 2022.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	34	Dont pouvoir(s)	7

8.	Affaires diverses
-----------	--------------------------

Revue des évènements et cérémonies passées.
Revue des évènements et cérémonies à venir.

Fin de séance : 22h05